

## Charte du savoir-vivre Restauration scolaire



- Avant et après le repas
- Je vais aux toilettes
  - Je me lave les mains avant et après le repas
  - Je me mets en rang avec ma classe, en attendant l'appel



- Au cours du repas
- Je reste assis sur ma chaise
  - J'écoute les consignes des agents de service et je les applique
  - Je goûte aux plats proposés
  - Si je suis en bout de table, je partage équitablement les plats lorsque je sers mes camarades
  - Je mange proprement, je ne crie pas et je ne me lève pas sans raison
  - Si je renverse, je demande du papier essuie-tout pour nettoyer la table

**Je peux aussi :**

- Avoir du pain et de l'eau à volonté
- Me confier aux agents de cantine si on me manque de respect ou si je ne me sens pas bien



- En fin de repas
- Je range mon couvert dans le calme
  - Je respecte le silence au moment du dessert et avant de sortir du réfectoire

En permanence

- Je respecte le personnel de service et mes camarades
- Je respecte les locaux et le matériel mis à ma disposition



- Dans les toilettes
- Je garde le local propre
  - Je ne cours pas et ne joue pas dans les toilettes
  - Je ne gaspille pas le papier et l'eau au robinet
  - Je tire la chasse d'eau
  - Je me lave les mains en sortant

### Message aux parents

*En cas de comportements inadaptés des enfants lors du service de restauration scolaire, un rapport sera transmis aux parents via le cahier de liaison de l'école. Au bout de trois rapports, le service Vie Scolaire et Associative adressera, par courrier, un avertissement aux parents.*

*Au bout du 3<sup>ème</sup> avertissement, envoyé aux parents par lettre recommandée avec accusé réception, le Conseiller Municipal Délégué, le Directeur de l'école et le Responsable de la restauration statueront sur une éventuelle exclusion de l'élève du restaurant scolaire.*